# Appel à Recycler Canada, Inc.
# Rapport annuel provincial
## Transports électriques en Colombie-Britannique 2024

**Soumis par :** Jason Brown, directeur, Ouest canadien
Appel à Recycler Canada Inc.
201-2590, rue Granville
Vancouver (C.-B.) V6H 3H1

**Soumis à :** Directeur, Responsabilité élargie des producteurs
Ministère de l'Environnement et des Parcs

appel à recycler™
Sonne la charge pour le recyclage.™

# Table des matières

1. Résumé exécutif ..... 3
2. Aperçu du programme ..... 4
3. Cadre réglementaire et déclaration ..... 5
4. Éducation et sensibilisation du public ..... 6
5. Système et sites de collecte ..... 9
6. Impact environnemental de la réduction des produits ..... 9
7. Hiérarchie liée à la prévention de la pollution et gestion des produits et des composants ..... 10
8. Produits vendus et collectés ..... 11
9. Dépôts, remboursements, revenus et dépenses du programme ..... 12
10. Performance et surveillance du programme ..... 12

Annexe 1 : Conseil d'administration d'Appel à Recycler Canada, Inc. ..... 15
Annexe 2 : Membres du programme d'Appel à Recycler visant le transport électrique en C.-B. ..... 16
Annexe 3 : Marques de transport électrique admissibles ..... 17
Annexe 4 : Flux physique du transport électrique de la C.-B. ..... 19
Annexe 5 : Fournisseurs de service en aval pour produits de transport électrique ..... 20
Annexe 6 : Hiérarchie de la prévention de la pollution ..... 23
Annexe 7 : États financiers vérifiés ..... 27
Annexe 8 : Rapport du vérificateur sur l'information non financière ..... 44
Annexe 9 : Campagne publicitaire auprès des consommateurs ..... 49

# 1. Résumé exécutif

Le 15 juillet 2024, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la Colombie-Britannique a approuvé le plan d'Appel à Recycler visant la responsabilité élargie des producteurs (RÉP) pour les produits de transport électrique. Dans le cadre de ce plan RÉP, Appel à Recycler collecte et recycle des produits de transport électrique vendus en Colombie Britannique (C.-B.) au nom des entreprises membres. Ces producteurs dans le secteur du transport électrique nomment Appel à Recycler comme leur mandataire RÉP pour s'acquitter de leurs obligations réglementaires et pour veiller à ce que leurs produits de transport électrique soient recyclés de manière responsable une fois qu'ils arrivent à la fin de leur vie utile. Pour une liste complète des membres du programme Appel à Recycler en C.-B., veuillez consulter l'annexe 2.

Chaque année, Appel à Recycler présentera un rapport sur le rendement de son programme de recyclage visant le transport électrique en C.-B. du 1er au 31 décembre. En raison du lancement du programme en milieu d'année 2024, ce rapport inaugural couvre les activités qui se sont déroulées du 15 juillet au 31 décembre 2024 seulement. Le rapport se penche sur le travail étendu réalisé par Appel à Recycler pour mettre en œuvre le programme de collecte à l'échelle de la province et jeter les bases en vue des futures collectes en 2025. Le programme de transport électrique de la C.-B. offre un service de ramassage pleinement opérationnel, qui est complété par un réseau intégré de centres de tri et de transformation pour démonter et recycler de manière efficace les produits de transport électrique dans la province. Grâce à des campagnes intenses visant l'éducation et la sensibilisation du grand public, le programme encourage les utilisateurs de produits de transport électrique à recycler leurs produits usagés.

Toutes les données non financières figurant dans ce rapport annuel ont fait l'objet d'audits par des tiers. Le rapport a été examiné par le cabinet d'audit indépendant BDO Canada et reconnu comme présentant une image fidèle de la réalité conformément aux critères de l'audit. Veuillez consulter l'annexe 7 pour les rapports complets des auditeurs.

# 2. Aperçu du programme

Depuis 2010, Appel à Recycler Canada, Inc. exploite avec succès un programme réglementé de collecte et de recyclage de piles et batteries à usage domestique en Colombie-Britannique (C.-B.) en vertu d'un plan approuvé visant la responsabilité élargie des producteurs (RÉP). En 2024, le programme de collecte a été rebaptisé sous le nom de « *Recyclez vos batteries, Canada!* ».

Afin de compléter et d'élargir sa mission de recycler le plus grand nombre possible de types de piles et batteries conformément aux règlements environnementaux et de recyclage de la C.-B., Appel à Recycler a conçu et présenté un plan de programme dédié à superviser le traitement en fin de vie des piles, des batteries et des produits du transport électrique dans la province. Le 15 juillet 2024, le **plan d'Appel à Recycler visant la responsabilité élargie des producteurs pour les produits de transport électrique en C.-B.** a été approuvé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

En vertu du règlement sur le recyclage de la Colombie-Britannique et du plan RÉP approuvé, Appel à Recycler collecte et recycle les produits de transport électronique en C.-B. au nom des entreprises membres. Les producteurs dans le secteur du transport électrique nomment Appel à Recycler comme leur mandataire RÉP pour s'acquitter de leurs obligations réglementaires, ce qui permet d'assurer que les produits de transport électrique sont recyclés de manière responsable une fois qu'ils arrivent à la fin de leur vie utile.

Conformément au règlement, le programme d'Appel à Recycler visant le transport électrique en C.-B. gère la collecte et le recyclage de l'ensemble des produits liés au transport électronique, incluant les piles et batteries qui les alimentent, au nom des producteurs visés par l'obligation en Colombie-Britannique. Les produits acceptés incluent les vélos électriques et leurs composants (piles et batteries, sièges, poignées, pédales, tiges de sièges, pneus, jantes, etc.), les e-scooters et les trottinettes électriques, les hoverboards et les produits de transport électrique émergents. Le programme couvre les produits achetés par des particuliers ainsi que ceux utilisés par les programmes et les entreprises de transport électrique partagé.

Pour atteindre ses objectifs de collecte et de recyclage liés au transport électrique, Appel à Recycler exploite son infrastructure existante, ses employés locaux, ses partenaires,

ses fournisseurs et ses relations étroites au sein du secteur. Grâce à ce solide réseau, les consommateurs peuvent facilement recycler leurs produits de transport électrique qui arrivent en fin de vie en toute sécurité et conformément aux règlements. Au fur et à mesure que le programme prend de l'envergure, les consommateurs pourront déposer leurs produits de transport électrique auprès de sites de collecte désignés ou avoir recours à un service de ramassage direct en passant par le site Web d'Appel à Recycler.

Afin d'exploiter un service de recyclage efficace et réactif, Appel à Recycler a mis en œuvre un modèle de service de ramassage directe permettant aux consommateurs de produits de transport électrique à l'échelle de la Colombie-Britannique de demander un ramassage pratique de leurs produits de transport électrique usagés, qui seront ensuite désassemblés et traités en aval.

Pour garantir que les matériaux proviennent des membres Appel à Recycler, les consommateurs demandant un ramassage direct doivent soumettre une demande en ligne et identifier la marque du produit de transport électrique avant que la demande ne puisse être traitée. Seuls les produits des marques qualifiées sont admissibles au ramassage; une liste complète est disponible à l'annexe 3. Appel à Recycler s'engage à remplir 100 % des demandes de ramassage admissibles dans un délai de 10 jours ouvrables.

Le programme lié au transport électrique en C.-B. est financé par le biais de frais de protection de l'environnement qui sont appliqués à chaque produit de transport électrique vendu sur le marché de la Colombie-Britannique. Ces fonds soutiennent les coûts de la collecte, du transport et du recyclage, ainsi que l'élaboration de matériel de formation et de communication destiné aux consommateurs de produits de transport électrique concernant le programme.

# 3. Cadre réglementaire et déclaration

En Colombie-Britannique, tout équipement de sport doté de composants électriques ou électroniques est réglementé en vertu de l'annexe 3, 2 (1)(g) du Règlement sur le recyclage (Recycling Regulation Schedule 3, 2 (1)(g)). À compter de 2022, ce règlement a été appliqué, exigeant que les producteurs de produits de transport électrique établissent un programme qui veille à ce que ces produits soient entièrement recyclés de manière responsable lorsqu'ils arrivent à la fin de leur vie utile.

Représentant les producteurs du secteur du transport électrique, le programme de transport électrique de la C.-B. inclut des fabricants, propriétaires de marques, premiers importateurs et détaillants de vélos électriques qui sont visés par l'obligation en Colombie-Britannique. Ces producteurs visés par l'obligation ont nommé Appel à Recycler comme leur programme RÉP désigné dans le cadre d'une entente d'adhésion officielle qui décrit la façon dont Appel à Recycler gèrera leurs obligations en vertu de ce règlement.

L'organisme Appel à Recycler est constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur les sociétés de la C.-B. Il est régi par un Conseil d'administration composé de producteurs qui vendent actuellement des vélos électriques en C.-B., de détaillant et de représentants indépendants provenant de plusieurs secteurs. Une liste des membres du Conseil d'administration d'Appel à Recycler est fournie dans l'annexe 1.

Appel à Recycler dispose d'un site Web détaillé qui présente des renseignements sur le Conseil d'administration d'Appel à Recycler et ses membres et fournit du soutien opérationnel. De plus, Appel à Recycler distribue, au moins deux fois par année, des bulletins d'information destinés aux membres pour leur faire part de mises à jour et de notifications pertinentes sur le programme; et organise une assemblée générale annuelle en juin, chaque année. Les bulletins d'information présentent des renseignements financiers, des résultats de collecte et des activités de marketing, entre autres. Les rapports financiers sont accessibles aux membres dans le rapport annuel de l'entreprise, tandis que le rapport annuel de la C.-B. est accessible au Directeur, Responsabilité élargie des producteurs, Exécution de programme, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

# 4. Éducation et sensibilisation du public

Depuis plus de deux décennies, Appel à Recycler est un chef de file en ce qui a trait à la sensibilisation et à la prise d'action en matière de recyclage des piles et batteries à usage domestique à l'échelle du Canada. En s'appuyant sur cette tradition et en tirant parti de ses partenariats solides dans les secteurs des véhicules électriques et du commerce au détail, l'organisation élargit ses efforts pour promouvoir le recyclage des piles et batteries de transport électrique. Combinant les médias traditionnels avec ceux en ligne, sa stratégie globale comprendra des campagnes imprimées et en ligne, du contenu dans les sites Web, des publicités ciblées en ligne, l'optimisation du moteur de recherche, de l'interaction dans les

médias sociaux, des commandites, de l'affichage aux points de vente et des efforts de sensibilisation proactive dans les médias.

En 2024, Appel à Recycler a concrétisé la base du programme de transport électrique de la C.-B. en rehaussant le contenu dans son site internet corporatif et en ajoutant du nouveau contenu sur le transport électrique dans son site Web, *Recyclez vos batteries, Canada!*, qui est centré sur les consommateurs. Le site Web d'Appel à Recycler fournit aux fabricants de vélos électriques un accès facile aux renseignements dont ils ont besoin pour s'inscrire en tant que membre; tandis que le site Web, *Recyclez vos batteries, Canada!* permet aux consommateurs de trouver facilement le formulaire en ligne pour planifier un ramassage pratique. Le programme est éminemment annoncé comme une offre distincte sur la première page du site Web destiné aux consommateurs, où il profite également d'un trafic de débordement important. En 2024, le site Web anglais, *Recycle Your Batteries, Canada!, a* attiré plus de 340 000 visiteurs à l'échelle du Canada.

À la fin 2024, Appel à Recycler a tiré parti de cette base en lançant une campagne numérique ciblée sur le transport électrique qui présentait du contenu statique et vidéo et qui a été complétée par une campagne de publicité extérieure stratégique. La campagne numérique ciblait spécifiquement les utilisateurs de vélos électriques et a accumulé 410 000 impressions et a généré 3 550 visites à la page d'accueil du site Web destiné aux consommateurs.

La campagne de publicité extérieure basée à Vancouver a rejoint un vaste public et a accumulé environ 2,8 millions d'impressions (consulter l'annexe 8 pour des images de la campagne auprès des consommateurs).

**Étude de marché**

Dans le cadre de son plan de programme, Appel à Recycler s'est engagé à soutenir le recyclage des produits de transport électrique en Colombie-Britannique et l'évolution de la sensibilisation des consommateurs à l'égard du recyclage des produits de transport électrique; et à présenter les résultats d'une étude de marché dans les rapports annuels du programme.

Ainsi, Appel à Recycler a confié à la firme de recherche Léger le mandat de mener un sondage auprès des résidents de la Colombie-Britannique et d'établir une base de référence pour la sensibilisation et les comportements des consommateurs associés au recyclage des produits

de transport électrique[1]. Une personne interrogée sur sept (16 %) possédait un appareil de transport électrique (vélo, scooter et trottinette électriques ou hoverboard) et environ un sur vingt s'était débarrassé d'un produit de transport électrique au cours des 12 mois précédents; plus de la moitié (55 %) avaient utilisé un service environnemental pour effectuer l'élimination.

Un peu plus de la moitié des personnes interrogées croient que le recyclage des batteries au lithium-ion est sécuritaire (54 %), indiquant qu'elles savent comment entreposer (52 %) et éliminer (56 %) les batteries au lithium usagées. Une proportion similaire (55 %) croit que les batteries de vélos électriques peuvent être recyclées dans leur totalité. Interrogées sur l'endroit où elles iraient pour recycler leurs batteries au lithium-ion usagées, 51 % ont cité un centre de recyclage municipal, 48 % ont dit un dépôt de bouteilles/de recyclage et 17 % ont répondu un détaillant local. Un peu moins de la moitié (46 %) croyait que la totalité des produits de transport électrique et de leurs batteries pouvait être recyclée dans un centre de recyclage municipal.

Certains aspects de la sensibilisation des résidents à la sécurité des piles et batteries ont connu des résultats plus élevés; 78 % savaient que les piles et batteries au lithium-ion ne devraient jamais être déposées dans une poubelle ou un bac de recyclage et 66 % étaient au courant du fait qu'il ne faut jamais recharger une pile, une batterie ou un appareil qui se trouve sous un oreiller, sur un lit ou près d'un divan. La moitié des personnes interrogées (48 %) savaient que les accessoires de vélos électriques (incluant le chargeur) ne devaient jamais être combinés et appariés, et 34 % savaient que les produits de transport électrique ne devraient jamais être rechargés à proximité de l'entrée ou de la sortie principale d'une maison ou d'un bureau.

Appel à Recycler s'engage à maximiser les connaissances acquises dans le cadre de sa recherche pour accroître la sensibilisation au recyclage des produits de transport électrique en 2025; encourager les utilisateurs de transport électrique à recycler de manière responsable; et soutenir la croissance du programme de transport électrique de la C.-B.

[1] Le sondage en ligne a été mené auprès d'un groupe de 1 001 résidents de la C.-B, entre le 21 et le 24 janvier 2025. Aucune marge d'erreur ne peut être associée à ce groupe Web (un échantillon non probabiliste); toutefois, pour des fins de comparaison, un échantillon probabiliste de 1 001 répondants aurait une marge d'erreur de ±3,1 %, 19 fois sur 20.

# 5. Système et sites de collecte

Le système de collecte du programme de transport électrique de la C.-B. est exploité grâce à un service de ramassage auprès des résidences des propriétaires de piles et batteries. Les consommateurs de la Colombie-Britannique peuvent recycler leurs produits de transport électrique en soumettant une demande de ramassage direct de produit de transport électrique auprès d'Appel à Recycler.

À mesure que le programme continue à prendre de l'envergure en 2025 et au-delà, les consommateurs pourront également déposer leurs produits de transport électrique auprès d'un réseau de sites de collecte désignés pour le transport électrique, incluant des détaillants de vélos indépendants.

S'étendant sur toute la province, le réseau de sites de collecte d'Appel à Recycler offrira aux consommateurs dans les régions très peuplées un accès pratique à des points de dépôt pour les produits de transport électrique usagés. Pour garantir un rendement optimal, chaque site doit répondre aux critères de qualification établis par Appel à Recycler. Le programme est conçu pour faire le suivi des produits collectés, par type, dans les flux de la chaîne de ramassage direct et de la chaîne de points de dépôt. Des examens réguliers des résultats de collecte de tous les districts régionaux permettront de repérer les régions les moins bien desservies et les sites de collecte dont le rendement n'est pas optimal.

Appel à Recycler exploitera ses relations solides à l'échelle du secteur, de la gestion des déchets et des municipalités pour organiser des événements de collecte dans des endroits stratégiques pour maximiser les collectes et la commodité.

# 6. Impact environnemental de la réduction des produits

Appel à Recycler doit respecter la hiérarchie de la prévention de la pollution comme cela est requis par le règlement sur le recyclage de la Colombie-Britannique. Le service de ramassage direct d'Appel à Recycler est la méthode de collecte optimale, car elle permet au programme de répondre à cette exigence. Ce service simplifie le processus de transport en minimisant le nombre d'étapes intermédiaires entre le consommateur et le centre de traitement.

Appel à Recycler maintient un groupe diversifié de vendeurs en aval ou de fournisseurs logistiques tiers approuvés qui sont chargés du transport, du démantèlement et du traitement des produits de transport électrique. Tous les fournisseurs de service sous contrat seront dûment approuvés en vertu de la norme ISO 9001 et feront l'objet d'un processus d'audit annuel. Consulter l'annexe 4 pour les détails de la carte du flux physique du transport électrique et l'annexe 5 pour une liste complète des vendeurs en aval.

En tant que responsable du programme, Appel à Recycler précise le flux des matériaux du programme pour tous les vendeurs en aval jusqu'en fin de vie, incluant ne pas exporter vers les pays en développement ni envoyer des matériaux aux sites d'enfouissement locaux. Un robuste système d'information effectue le suivi des matériaux au fur et à mesure qu'ils se déplacent dans le réseau des vendeurs en aval. Ces mesures de protection témoignent de notre engagement envers une bonne gestion en aval des produits de transport électrique.

# 7. Hiérarchie liée à la prévention de la pollution et gestion des produits et des composants

Le programme de transport électrique de la C.-B. est conçu dans le but d'offrir un service qui est pleinement respectueux de l'environnement et de minimiser son empreinte. À cette fin, toutes les activités suivent un processus rigoureux de hiérarchie de la prévention de la pollution afin de déterminer et de réduire la pollution dans tous les aspects de la collecte, du transport et du traitement du programme. La hiérarchie de la prévention de la pollution du programme de transport électrique de la C.-B. est présentée en détail dans l'annexe 5 de ce rapport.

Les produits de transport électrique collectés dans le cadre du programme d'Appel à Recycler sont gérés en vertu des certifications suivantes :

- ISO 9001 – norme visant le système de gestion de la qualité
- ISO 14001 – norme visant le système de gestion environnementale
- ISO 45001 – norme visant le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

Bien qu'Appel à Recycler soit le seul organisme du genre à être certifié à quatre normes d'excellence, incluant la certification à la norme de recyclage responsable (R2), cette norme ne couvre pas actuellement les vélos électriques ou les autres produits de transport électrique.

# 8. Produits vendus et collectés

Les volumes suivants d'unités de transport électrique ont été déclarés comme ayant été vendus en Colombie-Britannique en 2024 par les membres du programme d'Appel à Recycler visant le transport électrique en C.-B. Bien que les efforts d'Appel à Recycler du 15 juillet au 31 décembre 2024 aient été principalement axés sur le développement continu et la mise en œuvre réussie du programme et de la promotion en appui, les volumes de collecte seront inclus dorénavant, et ce, à compter du rapport annuel de 2025.

Il est important de souligner le cycle de vie des produits de transport électrique. Ces produits, incluant les vélos électriques, ont un cycle de vie moyen d'au moins cinq ans. Étant donné que les ventes et l'utilisation des appareils de transport électrique n'ont fait que croître récemment en Colombie-Britannique et à l'échelle du Canada, nous nous attendons à ce que les volumes d'appareils recyclés augmentent dans les années à venir. Grâce au lancement de ce programme en 2024, Appel à Recycler est en mesure de répondre à toute demande précoce de recyclage de produits de transport électrique, tout en offrant à la Colombie-Britannique un processus d'élimination pleinement opérationnel et durable pour les futures unités de transport électrique qui devront être recyclées dans la province.

| Produits de transport électrique vendus (nombre d'unités) | |
|---|---|
| **Programme de transport électrique** | **2024** |
| Vélos électriques (totalité du vélo) | 8 744 |
| **Total** | **8 744** |

# 9. Dépôts, remboursements, revenus et dépenses du programme

Appel à Recycler finance le programme de collecte de produits de transport électrique de la Colombie-Britannique par le biais de frais de protection de l'environnement (écofrais) qui sont appliqués à chaque unité vendue. Les écofrais sont déterminés en fonction du coût de gestion de la collecte et du recyclage responsable de chaque produit. Le calcul des frais prend en compte des facteurs comme la main-d'œuvre et le temps de manutention, les coûts de l'équipement, les exigences en matière d'espace et d'entreposage et l'administration, entre autres. Pour tous les détails de la gestion des coûts du programme, veuillez consulter la Section 8 du plan RÉP approuvé.

Appel à Recycler surveille continuellement les revenus pour garantir que la grille des frais de son programme de collecte et de recyclage reflète fidèlement les coûts du programme. Veuillez consulter l'annexe 7 pour les états financiers vérifiés d'Appel à Recycler.

# 10. Performance et surveillance du programme

Pendant le deuxième semestre de 2024, Appel à Recycler s'est concentré sur le lancement du programme de collecte de produits de transport électrique en intégrant des fournisseurs de services, en créant des processus et du matériel d'accompagnement connexe et en faisant la promotion du programme. En 2025, le programme se développera considérablement et les futurs rapports annuels présenteront des données clés sur le rendement et les mesures de collecte.

Les produits de transport électrique ont tout récemment augmenté en popularité en raison de l'évolution vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Ces produits sont durables grâce à une durée de vie mesurée en décennies. Donc, comme ces produits sont à la première étape de leur croissance sur le marché, le nombre de produits vendus dans la province dépasse considérablement le nombre de produits disponibles pour le recyclage. En raison de la longue durée de vie de la catégorie de produit, un taux de récupération cible est difficile à estimer. Il est prévu que les unités disponibles à la collecte augmenteront dans les années à venir à mesure que les produits arrivent à la fin de leur vie utile.

Appel à Recycler s'est engagé à mener une étude de faisabilité avant le 1er juin 2027 (troisième année du plan de programme approuvé) sur la faisabilité des taux de récupération pour les produits de transport électrique et à partager les résultats avec le ministère. Si les résultats ne soutiennent pas la faisabilité d'un taux de récupération, Appel à Recycler proposera une autre mesure ou cible de rendement et commencera à établir des rapports de comparaison basés sur ce critère en 2028.

Divers facteurs peuvent influencer le taux de récupération, comme la durée de vie d'un produit, le manque de poids standard pour les vélos électriques, et les consommateurs qui réutilisent des composants de leurs anciens vélos lorsqu'ils en achètent un nouveau. Ces facteurs font en sorte que le produit retourné est plus léger que celui acheté à l'origine. Le calcul du taux de récupération devra refléter ce marché unique.

Appel à Recycler fera le suivi des activités de collecte en fonction des régions provinciales énumérées ci-dessous; et les résultats régionaux seront présentés dans ce rapport annuellement, en conjonction avec les totaux « par habitant » et les comparaisons d'une année à l'autre.

| Districts régionaux | |
|---|---|
| Alberni-Clayoquot | Kootenay Boundary |
| Bulkley-Nechako | Mont Waddington |
| Capital | Nanaimo |
| Cariboo | North Coast |
| Central Coast | North Okanagan |
| Central Kootenay | Rocheuses du Nord |
| Central Okanagan | Okanagan-Similkameen |
| Columbia Shuswap | Rivière de la Paix |
| Vallée de Comox | Quathet/Powell River |
| Vallée de Cowichan | Squamish-Lillooet |
| East Kootenay | Région Stikine |
| Vallée du Fraser | Strathcona |
| Fraser-Fort George | Sunshine Coast |
| Grand Vancouver | Thompson-Nicola |
| Kitimat-Stikine | |

# Annexe 1 : Conseil d'administration d'Appel à Recycler Canada, Inc.

Au 31 décembre 2024

**David Collie, Président,** indépendant

**Joe Borsellino**, Chateau Manis Electronics Inc.

**Annalise Czerny,** indépendante

**Peter Daley**, Dollarama Inc.

**Tammy Giroux**, General Motors du Canada

**Marc Guitor,** Panasonic Canada Inc.

**Raman Johal**, London Drugs Ltd.

**Kevin Rejent**, Energizer Holdings, Inc.

**Paul Neilsen,** Live to Play Sports

**James McPhedran,** indépendant

**Alan Moyer,** indépendant

**Alma Obeid,** Canadian Tire Corporation

**Tim Reuss**, Corporation des associations de détaillants d'automobiles

**Harriet Velazquez**, Velazquez Consulting Inc. (indépendante)

**Brian Timmins**, Cassels Brock & Blackwell (secrétaire du Conseil)

Appel à Recycler maintient une liste à jour des membres du Conseil d'administration à la page https://call2recycle.ca/about

# Annexe 2 : Membres du programme d'Appel à Recycler visant le transport électrique en C.-B.

**À compter du 1er janvier 2025**

Bike Co LLC (500166)

Cycles Devinci Inc. (192280)

Cycles Lambert Inc./HLC (184662)

EUCAN Distribution Inc. (507616)

Gazelle USA, LLC (510401)

Giant Bicycle Canada Inc. (179460)

Kona Bicycle Company Inc. (500168)

Live to Play Sports Group Inc. (Vancouver) (183920)

Marin Bikes Canada (510339)

Mica Sport Canada Inc. (200133)

Outdoor Gear Canada (165124)

Rad Power Bikes LLC (182051)

Rocky Mountain, Div. d'Industries RAD Inc. (Procycle) (192323)

Specialized Bicycle Components Canada (183747)

Trek Bicycle Canada ULC (184586)

Voltage Bikes Ltd. (Pedego Can) (184000)

Yeti Cycling LLC. (511213)

## Annexe 3 : Marques de transport électrique admissibles

| Fabricant | Marque |
|---|---|
| Bike Co LLC | • FUJI<br>• Breezer |
| Cycles Devinci Inc. | • Devinci |
| Cycles Lambert Inc./HLC | • EVO<br>• Yuba<br>• Look |
| EuCan Distribution Inc | • Cube |
| Gazelle USA, LLC | • Gazelle<br>• Urban Arrow |
| Giant Bicycle Canada Inc. | • Giant<br>• Liv<br>• Momentum |
| Kona Bicycle Company Inc. | • Kona |
| Live to Play Sports Group Inc. | • BMZ de la marque Norco<br>• Simplo de la marque Norco<br>• Bosch |
| Marin Bikes Canada | • Marin |

| | |
|---|---|
| Mica Sport Canada Inc. | • Scott Sports |
| Outdoor Gear Canada (OPUS) | • Vélos Opus<br>• Mondraker |
| Vélos Rocky Mountain, Div. d'Industries RAD Inc. (Procycle) | • Rocky Mountain |
| Specialized Bicycle Components Canada | • Specialized |
| Trek Bicycle Canada ULC | • Trek-Electra |
| Velec Inc. | • COMPANO<br>• Valec |
| Voltage Bikes Ltd (Pedego Canada) | • Pedego |
| Yeti Cycling LLC | • Yeti |

# Annexe 4 : Flux physique du transport électrique de la C.-B.

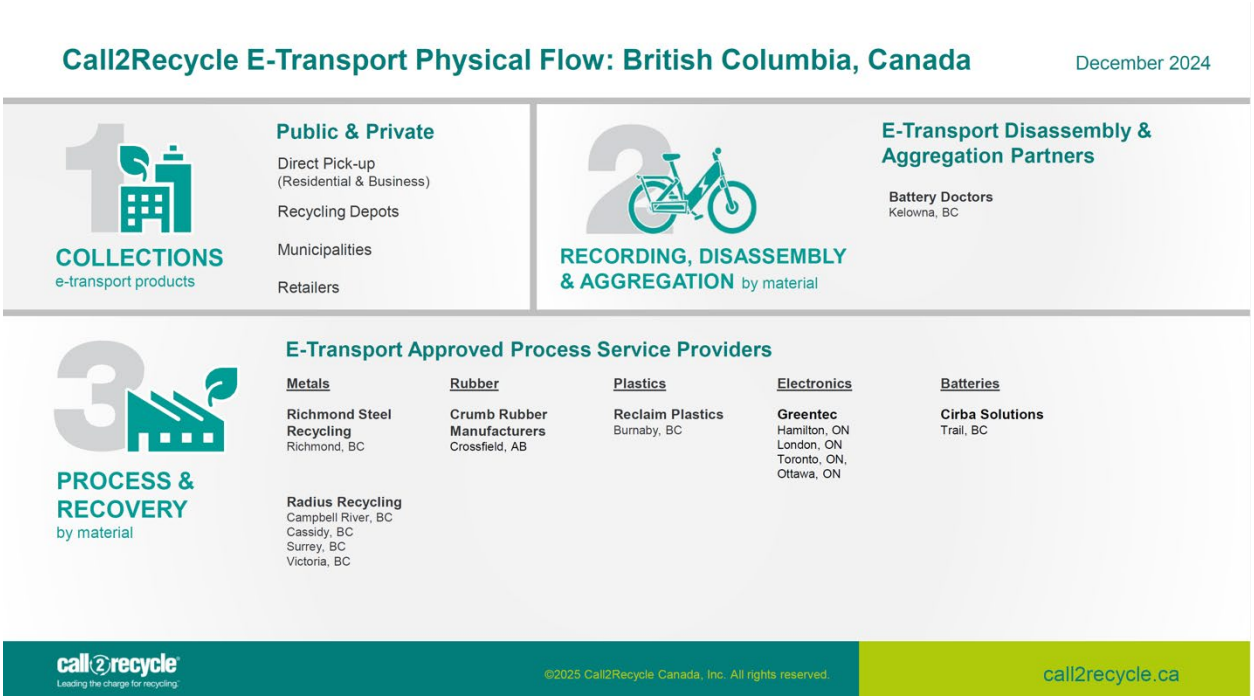


Flux physique du transport électrique d'Appel à Recycler : Colombie-Britannique, Canada

2024 décembre

1 COLLECTES produits de transport électrique
Publiques et privées
Ramassage direct (résidentiel et commercial)
Dépôts de recyclage
Municipalités
Détaillants

2 ENREGISTREMENT, DÉSASSEMBLAGE ET REGROUPEMENT par matériau
Partenaires de désassemblage et de regroupement pour produits de transport électrique
Battery Doctors Kelowna, C.-B.

3 TRAITEMENT ET RÉCUPÉRATION par matériau
Fournisseur de service de traitement approuvé pour produits de transport électrique

Métaux
Richmond Steel
Recycling
Richmond, C.-B.

Radius Recycling
Campbell River, C.-B.
Surrey, C.-B.
Victoria, C.-B.

Caoutchouc
Crumb Rubber
Manuracturers

Crossfield, Alb.

Plastiques
Reclaim Plastics
Burnaby, C.-B.

Électroniques
Greentec
Hamilton, Ont.
London, Ont.
Toronto, Ont.
Ottawa, Ont.

Piles et batteries
Cirba Solutions.
Trail, C.-B.

© Appel à Recycler Canada, Inc., 2025. Tous droits réservés.
appelarecycler.ca

## Annexe 5 : Fournisseurs de service en aval pour produits de transport électrique

| Service | Fournisseur de service |
|---|---|
| **Transport/ramassage**<br>(soutient le service de ramassage direct et les sites de collectes) | **Battery Doctors** est une filiale de la société mère **Matichuk Holdings Ltd**. (Kelowna Recycling \| Kelowna, C.-B.). |
| **Désassemblage, entreposage et expédition des piles et batteries** | **Matichuk Holdings Ltd**. |
| **Les matériaux désassemblés de produits de transport électrique sont transportés vers cinq flux de recyclage :** | |
| **Métaux** à recycler | • **Richmond Steel Recycling**, un leader en matière de recyclage de déchets métalliques, situé en plein cœur de la Colombie-Britannique.<br>• **Radius Recycling** un leader mondial du secteur du recyclage des métaux. |
| **Caoutchouc** à recycler | • **Crumb Rubber Manufacturers**, établie en 1998 et compte cinq usines de fabrication aux États-Unis et au Canada. |

| | |
|---|---|
| **Plastiques** à recycler | • **Reclaim Plastics, basée à Burnaby, en C.B.,** traite une gamme de plastiques, provenant principalement du secteur automobile. |
| **Produits électroniques et de câblage** à recycler | • **Greentec**, une entreprise de recyclage de produits électroniques détenant la certification R2. |
| Recyclage des **piles et batteries au lithium-ion** | • **Cirba Solutions**, située à Trail, en C.-B., l'entreprise s'est forgé une réputation de leader mondial en matière de recyclage et de gestion des piles et batteries. |

**Battery Doctors**, une filiale de la société mère **Matichuk Holdings Ltd**. (Kelowna Recycling | Kelowna, C.-B.), est un **fournisseur de services de transport et de ramassage** soutenant le service de ramassage direct et les futurs sites de collectes du programme. Battery Doctors est un leader en matière de recyclage et fait partie d'un centre de recyclage à service complet (Kelowna Recycling), offrant des services de dépôt et de ramassage pour divers produits recyclables. Battery Doctors est actuellement le fournisseur de service de transport pour le programme de recyclage des piles et batteries à usage domestique d'Appel à Recycler, desservant des sites de collecte en vrac dans les régions de Kelowna et du Lower Mainland.

Le désassemblage des produits de transport électrique est traité par :

**Matichuk Holdings Ltd**. (voir ci-dessus) désassemble également les produits de transport électrique collectés dans le cadre du programme de transport électrique de la C.-B. Le désassemblage des produits au point de consolidation du transporteur offre des gains d'efficacité considérables. Une fois le désassemblage terminé, Matichuk Holdings Ltd. envoie les pièces aux flux de recyclage fournis ci-dessous. Lorsque les vélos sont recyclés, cela retire les vélos du flux de déchets, rend les vélos abordables à l'achat, et encourage le choix du vélo comme mode de transport durable et sain.

Après avoir désassemblé les produits de transport électrique, Matichuk Holdings Ltd. Traite, entrepose et expédie les piles et batteries en utilisant les contenants brevetés et approuvés d'Appel à Recycler. Le transport des piles et batteries sera régi par les permis existants d'Appel à Recycler (voir section 8.1) afin de garantir la sécurité. L'équipe de Matichuk Holdings Ltd. a été formée pour gérer cette responsabilité.

Matichuk Holdings Ltd. envoie les matériaux de produits de transport électrique désassemblés dans cinq flux de recyclage : métaux, caoutchouc, plastiques, produits électroniques et de câblage et piles et batteries. Voici les vendeurs en aval qui recyclent les matériaux.

- **Les métaux** sont traités par :
    - **Richmond Steel Recycling** (un leader en matière de recyclage de déchets métalliques | Richmond Steel Recycling) un chef de file dans le domaine du recyclage des déchets métalliques; situé en plein cœur de la Colombie-Britannique. L'entreprise s'engage envers les principes de la durabilité environnementale et travaille à protéger notre planète en recyclant un vaste éventail de déchets métalliques. Comptant plus de quatre décennies d'expérience au sein du secteur du recyclage, l'entreprise maintient des normes de sécurité très élevées en plus de fournir un service de classe mondiale. Le métal récupéré sert à la fabrication de nouveaux produits à base d'acier.
    - **Radius Recycling** un leader mondial du secteur du recyclage des métaux. Cela fait plus d'un siècle que Radius Recycling développe des réseaux robustes pour la collecte, le traitement et la livraison de métaux recyclés à ses clients partout dans le monde. À titre de l'un des plus grands fabricants et exportateurs de produits de métal recyclé en Amérique du Nord, le modèle d'exploitation intégré de Radius Recycling favorise une économie circulaire où les métaux ne deviennent jamais des déchets et sont plutôt repensés en de nouveaux produits. Cela fait plus d'un siècle que Radius Recycling développe des réseaux robustes pour la collecte, le traitement et la livraison de métaux recyclés à ses clients partout dans le monde. À titre de l'un des plus grands fabricants et exportateurs de produits de métal recyclé en Amérique du Nord, le modèle d'exploitation intégré de Radius Recycling favorise une économie circulaire où les métaux ne deviennent jamais des déchets et sont plutôt repensés en de nouveaux produits.
- **Les pièces en caoutchouc** sont envoyées à **Crumb Rubber Manufacturers** (CRM Rubber Manufacturers | CRM Rubber). Établie en 1998, l'entreprise compte cinq usines de fabrication aux États-Unis et au Canada.

- **Les plastiques** sont envoyés à Reclaim Plastics (Burnaby Plastic Recycling – Reclaim Plastics). Basée à Burnaby, en C.-B., Reclaim Plastics traite une gamme de plastiques, provenant principalement du secteur automobile. Dans le cadre de ce programme, les plastiques sont triés par type. Après le traitement, les plastiques peuvent être utilisés pour une vaste gamme de produits en plastique, qu'il s'agisse de nouveaux produits électroniques, de tapis ou de contenants. Aucun plastique n'est utilisé pour les carburants.

- **Les produits électroniques et de câblage** sont gérés par **Greentec** (Greentec). Greentec est une entreprise de recyclage de produits électroniques certifiée. Elle aide les entreprises et les organisations à éliminer les appareils électroniques de manière sécuritaire, conforme et économique. Elle s'engage envers l'économie circulaire en offrant aux clients des solutions sécuritaires et durables pour le recyclage des produits électroniques. Greentec est actuellement un vendeur en aval approuvé d'Appel à Recycler. Greentec détient la certification R2.

- **Les piles et batteries au lithium-ion** sont expédiées à **Cirba Solutions** à Trail, en C.-B. (Cirba Solutions). Pendant plus de 25 ans**,** Cirba s'est forgé une réputation de leader mondial en matière de recyclage et de gestion des piles et batteries. L'entreprise jouit d'une feuille de route très respectée en ce qui a trait à ses réalisations en recherche et développement, à l'excellence de services qu'elle offre à ses clients et à la façon dont elle maintient le plus haut niveau de conformité environnementale. Tout cela témoigne de son engagement inébranlable envers les meilleures pratiques de recyclage. Cirba extrait principalement le cobalt et le nickel des piles et batteries qu'elle reçoit. Le cobalt est utilisé comme élément dans la fabrication de nouvelles piles et batteries au lithium-ion; le nickel est vendu au secteur de l'acier.

## Annexe 6 : Hiérarchie de la prévention de la pollution

Appel à Recycler respecte la hiérarchie de la prévention de la pollution conformément au règlement sur le recyclage, Partie 2, section 5(3).

La section 5(1) du règlement sur le recyclage stipule que :

> (c) le plan prévoie de manière adéquate

(viii) que la gestion du produit respecte l'ordre de préférence indiqué dans la hiérarchie de la prévention de la pollution.

En vertu de la Partie 2, section 5(3)(a) à (g) par ordre décroissant de préférence, le programme d'Appel à Recycler visant le transport électrique en C.-B. gère ses produits comme suit :

| | |
|---|---|
| (a) *réduire l'impact environnemental de la production du produit en éliminant les composants toxiques et en augmentant l'efficacité énergétique et des ressources;* | Appel à Recycler encourage les producteurs à fabriquer des produits de transport électrique qui ont une durée de vie plus longue, incluant des piles et batteries à haute efficacité et dont l'intensité énergétique est élevée. Cela réduit le nombre d'unités introduites sur le marché. |
| (b) *reformuler le produit pour en améliorer la réutilisabilité et de la recyclabilité;* | Appel à Recycler encourage les producteurs de produits de transport électrique à concevoir et à utiliser des piles et batteries de manière à améliorer leur réutilisabilité et leur recyclabilité. |
| (c) *éliminer ou diminuer la génération de portions inutilisées d'un produit qui est consommable;* | Ce niveau de la hiérarchie de la prévention de la pollution ne s'applique pas aux matériaux du programme qui sont gérés par Appel à Recycler, car les appareils et les piles et batteries liés au transport électrique ne sont pas des produits consommables. |
| (d) *réutiliser le produit;* | Les piles et batteries rechargeables liées au transport électrique peuvent, par nature, être réutilisées jusqu'à ce qu'elles perdent la capacité de conserver une charge fiable.<br><br>Dans le contexte de la remise à neuf à des fins de réutilisation, les piles et batteries au lithium rechargeables liées au transport électrique sont celles qui sont le plus couramment admissibles à la remise à neuf. Les meilleures pratiques et les |

| | |
|---|---|
| | recommandations des fabricants stipulent que les piles et batteries au lithium liées au transport électrique remises à neuf devraient être soumises à des tests conformément aux normes UL 1642. Appel à Recycler est incapable de garantir que les centres de remise à neuf respectent ces normes. Compte tenu de l'importance de la sécurité du grand public, Appel à Recycler n'approuve pas la pratique de remise à neuf à ce moment-ci.<br><br>De même, il n'existe aucune directive officielle concernant la remise à neuf d'autres piles et batteries rechargeables liées au transport électrique; donc, Appel à Recycler ne soutient pas ces activités en raison des risques de sécurité et l'absence de normes. |
| (e) *recycler le produit;* | Les produits, piles et batteries liés au transport électrique collectés dans le cadre du programme sont recyclés. Les piles et batteries rechargeables liées au transport électrique entrent dans le flux d'Appel à Recycler lorsqu'elles arrivent à la fin de leur vie utile. Les piles et batteries liées au transport électrique collectées dans le cadre du programme sont recyclées.<br><br>Appel à Recycler facilite les contacts entre les transformateurs et les fabricants de produits, de piles et de batteries de transport électrique intéressés, afin de promouvoir la réutilisation des matériaux récupérés de ces produits recyclés pour en fabriquer de nouveaux.<br><br>Les autres matériaux récupérés lors du processus de recyclage (comme les métaux) sont vendus en tant que matières premières à être utilisées dans la fabrication de nouveaux produits. |

| | |
|---|---|
| (f) *récupérer des matériaux ou de l'énergie du produit;* | Tous les composants de produits, de piles ou de batteries de transport électrique qui ne peuvent pas être recyclés seront gérés au moyen de la valorisation énergétique des déchets. |
| (g) *sinon, disposer des déchets du produit conformément à la Loi.* | Dans de rares cas où les centres de transformation en aval d'Appel à Recycler ont épuisé toutes les options ci-dessus, tout matériau résiduel sera éliminé conformément à la Loi. |

# Annexe 7 : États financiers vérifiés

Appel à Recycler Canada, Inc.

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Tél. : 416 865 0200
Télécopieur : 416 865 0887
www.bdo.ca

BDO Canada S.E.N.C.R.L./s.r.l.
222, rue Bay
Bureau 2200, C.P. 131
Toronto (Ontario) M5K 1H1
Canada

# Rapport de l'auditeur indépendant

**Aux membres d'Appel à**
**Recycler Canada, Inc.**

**Opinion**
Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Appel à Recycler Canada, Inc. (l'« Entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, les états des variations de l'actif net, de l'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Fondement de l'opinion**
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la *section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'entité, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Autres informations**
La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations incluses dans le rapport annuel, à l'exclusion des états financiers et du rapport de notre vérificateur à ce sujet.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à ce sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, il nous incombe de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, de déterminer si les autres informations ne sont pas significativement incohérentes avec les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises dans le cadre de l'audit, ou si elles semblent être des anomalies importantes. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative à l'égard de ces autres informations, nous sommes tenus d'en faire état dans le présent rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation et d'utiliser la méthode comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'elle n'ait l'intention de liquider l'Entité ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'information financière de l'entité.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs, et de publier un rapport de l'auditeur dans lequel nous exprimons notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de déceler une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De plus, nous :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinente pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Évaluer la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Tirer une conclusion sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener l'entité à cesser d'être en activité.

- Évaluer la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière qui donne une image fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, entre autres, de la portée et du calendrier prévus de l'audit et des constatations importantes de l'audit, y compris toute lacune importante du contrôle interne que nous avons relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, Experts-comptables agréés

Toronto (Ontario)
18 juin 2025

# Appel à Recycler Canada, Inc. État de la situation

| 31 décembre | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| **Actif** | | |
| Encaisse (note 2) | **$ 3,292,795** | $ 2,141,682 |
| Comptes débiteurs | **8,460,093** | 5,709,862 |
| Titres négociables (note 3) | **24,215,362** | 29,250,959 |
| Autres actifs | **715,975** | 540,795 |
| | **36 684 225 $** | 37 643 298 $ |
| **Passif et actif net** | | |
| Créditeurs et charges à payer (notes 4 et 8) | **$ 8,551,679** | $ 5,711,095 |
| **Actif net non affecté** | | |
| Non désigné | **10,430,905** | 8,969,026 |
| Conseil désigné (note 5) | **17,701,641** | 22,963,177 |
| | **28,132,546** | 31,932,203 |
| | **36 684 225 $** | 37 643 298 $ |

Les notes et annexes y afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

## Appel à Recycler Canada, Inc. État des variations de l'actif net

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre | Non désigné | Conse il désigné | 2024 Total | 2023 Total |
|---|---|---|---|---|
| **Solde au** début de l'exercice | **$ 8,969,026** | **22 963 177 $** | **31 932 203 $** | 36 890 818 $ |
| **Excédent (déficit) des revenus par rapport aux dépenses** | **1,461,879** | **(5,261,536)** | **(3,799,657)** | (4,958,615) |
| **Solde à** la fin de l'année | **10 430 905 $** | **17 701 641 $** | **28 132 546 $** | 31 932 203 $ |

Les notes et annexes y afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

## Appel à Recycler Canada, Inc. État des résultats

| Pour l'exercice terminé le 31 | **2024** | 2023 |
|---|---|---|
| **Revenus** | | |
| Frais d'intendant | **34 727 143 $** | 27 508 479 $ |
| Revenus de placements | **1,844,053** | 1,850,542 |
| Autre | **894,417** | 240,177 |
| | **37,465,613** | 29,599,198 |
| **Dépense** | | |
| Gestion et traitement des matériaux (note 6) | **27,228,644** | 22,742,710 |
| Éducation et sensibilisation du public | **6,491,928** | 5,017,534 |
| Autres (salaire, professionnel, administratif) | **7,544,698** | 6,797,569 |
| | **41,265,270** | 34,557,813 |
| **Insuffisance des revenus par rapport aux charges** | **(3 799 657)** | $ (4,958,615) |

Les notes et annexes y afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

## Appel à Recycler Canada, Inc. État des flux de

| Pour l'exercice terminé le 31 | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :** | | |
| Insuffisance des revenus par rapport aux charges | **(3 799 657)** | (4 958 615) |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie : | | |
| (Profit) perte nette réalisée et latente sur les placements | **(944,557)** | (1,028,928) |
| | **(4,744,214)** | (5,987,543) |
| Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement : | | |
| Comptes débiteurs | **(2,750,231)** | 1,292,531 |
| Créditeurs et charges à payer | **2,840,584** | 108,582 |
| Autres actifs | **(175,180)** | (117,554) |
| | **(4,829,041)** | (4,703,984) |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :** | | |
| Négociables | **5,980,154** | 2,535,654 |
| **Augmentation (diminution) nette de la trésorerie** | **1,151,113** | (2,168,330) |
| **Trésorerie,** début d'année | **2,141,682** | 4,310,012 |
| **Trésorerie,** fin d'année | **3 292 795 $** | $ 2,141,682 |

Les notes et annexes y afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

# Appel à Recycler Canada, Inc. Notes afférentes aux états financiers

## 1. Principales conventions comptables

**Nature et objet des opérations**

Appel à Recycler Canada, Inc. (l'« Entité ») est un organisme sans but lucratif formé le 1er janvier 2017. Le siège social de l'entité est enregistré à Toronto, en Ontario, et exerce ses activités dans l'ensemble du Canada.

L'objectif de l'entité est de promouvoir le bien-être social en abordant les préoccupations environnementales liées au recyclage ou à l'élimination appropriée des piles des consommateurs. L'entité met en œuvre des programmes de collecte et de recyclage des piles et des batteries et éduque le public sur l'élimination et le recyclage appropriés des piles et des produits connexes.

L'Entité cherche à être le chef de file dans la collecte, le transport et le recyclage écologiquement rationnels des piles et des produits connexes. L'Entité s'engage en faveur d'un environnement plus propre et plus sain par l'éducation du public sur le recyclage des batteries. Tous les aspects des activités de l'entité sont menés dans le respect de l'environnement, car l'entité est convaincue qu'une saine gestion environnementale des produits et de saines pratiques commerciales vont de pair.

L'Entité est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

**Comptabilisation des produits sur la base comptable**

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

L'Entité suit la méthode du report pour la comptabilisation des produits.

Les revenus non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les frais d'intendance sont reçus des intendants légalement tenus dans les provinces réglementées (QC, ONT, C-B, MB, I-P-E, SK et N.-É.), et des fabricants de batteries non légalement tenus dans toutes les autres administrations en fonction des ventes dans ces juridictions. L'entité comptabilise ces frais à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les unités de batterie sont vendues par les intendants aux consommateurs et aux entreprises.

Les coûts de la collecte et du recyclage correspondants de certaines de ces batteries peuvent survenir au cours d'années ultérieures, et ces coûts associés sont déclarés comme des charges de l'Entité dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Appel à Recycler Canada, Inc. s'engage à collecter et à recycler ces piles.

## 1. Principales conventions comptables (suite)

**Comptabilisation des produits - Suite**

Les revenus de placement nets non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus non affectés provenant de la vente de matériaux recyclés sont comptabilisés dans le résultat lorsque les matériaux récupérés sont vendus et le montant à récupérer peut être estimé et la collecte est raisonnablement assurée.

**Instruments financiers**

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au reconnaissance.

Au cours des périodes subséquentes, les actions négociées sur un marché actif et les dérivés sont présentés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans le résultat. Tous les autres instruments financiers sont présentés au coût ou au coût amorti déduction faite de la dépréciation. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont passés en charges pour les éléments évalués à la juste valeur et imputés à l'instrument financier pour ceux évalués au coût amorti.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Lorsqu'un changement significatif dans le calendrier ou le montant attendu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier est identifié, la valeur comptable de l'actif financier est réduite et le montant de la dépréciation est comptabilisé dans le résultat net. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, à condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été déclaré à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée antérieurement, et que le montant de la reprise soit comptabilisé dans le résultat net.

**Utilisation des estimations**

La préparation des états financiers nécessite une gestion pour faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur certains montants et informations publiés. Les éléments assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent :

- charges à payer
- Répartition des dépenses
- provision pour créances douteuses

**Comptes débiteurs**

Les sommes irrécouvrables sont radiées au moment où la
Les comptes sont jugés irrécouvrables. Il n'y a pas de provision pour créances douteuses au 31 décembre 2024, car la direction de l'entité considère que toute créance irrécouvrable possible est négligeable.

**Dépense**

Les coûts de gestion et de traitement des matériaux sont enregistrés lorsque les services de collecte et de traitement (fret, manutention, recyclage des matériaux) ont été fournis. Les autres dépenses sont comptabilisées comme engagées.

## 2. Argent

L'entité conserve la majorité de son solde de trésorerie dans une institution financière canadienne. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure ce compte jusqu'à concurrence de 100 000 $ pour cette institution financière. De temps à autre, l'ensemble des fonds détenus dans cette institution peut dépasser les limites assurées par la SADC et ne pas être couvert par l'assurance de la SADC. La direction ne prévoit pas d'effet significatif sur la situation financière de l'entité à la suite de cette concentration.

## 3. Négociables

La valeur comptable des placements se compose des éléments suivants :

| | **2024** | 2023 |
|---|---|---|
| À la juste valeur : | | |
| Liquidités détenues pour un placement à long terme | **1 288 669 $** | $ 889,018 |
| Obligations | **15,215,224** | 17,451,919 |
| Participations | **5,188,026** | 8,528,393 |
| Fonds immobiliers | **1,179,394** | 1,335,543 |
| Investissements dans les hedge funds | **1,233,290** | 920,999 |
| Fonds de métaux précieux et de matières premières | **110,759** | 125,087 |
| | **24 215 362 $** | 29 250 959 $ |

## 4. Envois de fonds du gouvernement

Les créditeurs et charges à payer comprennent les versements gouvernementaux à payer 297 817 $ (147 899 $ en 2023).

## 5. Actif net désigné par le conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration de l'entité a désigné une valeur de 17 701 641 $ (22 963 177 $ en 2023) pour une utilisation future dans les provinces réglementées du Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse. Les soldes désignés par province réglementée sont les suivants :

| | **2024** | 2023 |
|---|---|---|
| Québec | **10 452 773 $** | 12 035 871 $ |
| Ontario | **(4,649,997)** | (244,067) |
| Colombie-Britannique | **8,148,982** | 8,175,136 |
| Manitoba | **2,388,077** | 2,388,515 |
| Île-du-Prince-Édouard | **(170,352)** | (181,468) |
| Saskatchewan | **1,239,176** | 789,190 |
| Nouvelle-Écosse | **292,982** | - |
| Total | **17 701 641 $** | 22 963 177 $ |

## 6. Gestion et traitement des matériaux

La gestion et le traitement des matériaux comprennent les éléments suivants :

| | **2024** | 2023 |
|---|---|---|
| Gestion et traitement des matériaux | **28 587 793 $** | 23 735 105 $ |
| Revenus des matériaux recyclés | **(1,359,149)** | (992,395) |
| | **27 228 644 $** | 22 742 710 $ |

## 7. Répartition des dépenses

Les dépenses sont facturées directement à leur juridiction respective en fonction des coûts réels engagés. Lorsque les charges ne sont pas identifiées à une juridiction spécifique, mais profitent à toutes les juridictions, elles sont réparties entre les juridictions en fonction de la méthode d'allocation de l'entité. Les coûts de collecte et de traitement sont répartis en fonction des collectes de piles pour chaque administration. Le salaire et les avantages sociaux sont répartis en fonction de la répartition du temps des employés par juridiction. D'autres dépenses, y compris les honoraires professionnels, le marketing général, les communications et la promotion, les coûts des services partagés, les fournitures de bureau et l'occupation, qui ne peuvent être attribuées à une administration particulière, sont réparties en fonction de la population totale à la fin de l'année dans la province ou le territoire.

## 8. Arrangements contractuels importants

L'entité est régie par un conseil d'administration distinct et indépendant de son ancienne entité mère, mais continue de contracter des services de TI (y compris les services de comptabilité et de gestion de 2023) auprès d'Appel à Recycler, Inc. États-Unis. Les frais payés pour les services contractuels à Appel à Recycler, Inc. US pour 2024 se sont élevés à 1 004 074 $ CA (1 075 586 $ en 2023). Ces frais sont imposés à l'entité, déduction faite d'un recouvrement de frais de $Nil aux États-Unis (272 187 $ en 2023) perçu par Appel à Recycler, Inc. US pour les frais de licence de vente de batteries perçus auprès d'entreprises de batteries américaines qui vendent sur certains marchés canadiens. Les créditeurs et charges à payer comprennent les $Nil CA (199 742 $ en 2023) à l'égard de ces services contractuels.

**9. Instruments financiers Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. L'Entité est exposée à un risque de crédit résultant de la possibilité que les personnes inscrites de l'Entité manquent à leurs obligations financières ; s'il y a concentration d'opérations effectuées avec la même contrepartie ; ou d'obligations financières qui ont des caractéristiques économiques similaires de sorte qu'elles pourraient être affectées de la même manière par l'évolution de la conjoncture économique. Les instruments financiers de l'entité qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit se rapportent principalement à ses débiteurs. Les personnes inscrites de l'Entité sont nombreuses et diversifiées, ce qui réduit la concentration des risques. La direction évalue de près la recouvrabilité afin d'atténuer ce risque.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché.

L'entité est exposée à un risque financier découlant des fluctuations de la vente de piles recyclables et de produits électroniques grand public. Ce risque est minimisé par une diminution correspondante prévue des dépenses liées à l'exécution du programme et au processus de recyclage, ainsi que par les règlements établis par le ministère de l'Environnement respectif de chaque territoire où l'entité exerce ses activités.

L'entité est exposée au risque de marché en raison de ses investissements dans des titres négociables, dont la valeur fluctue en fonction des fluctuations des valeurs de marché. Les politiques d'investissement de l'Entité sont conçues pour atténuer ce risque par la diversification du portefeuille.

**Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. L'Entité est exposée au risque de change en raison de son accord contractuel important pour des services informatiques (2023 - y compris les services comptables et de gestion) avec une organisation américaine et de ses avoirs en portefeuille d'actions libellés en devise américaine.

## 10. Engagements

L'Entité a conclu divers engagements de location d'immeubles. Les paiements prévus au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

| | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|---|---|---|---|---|
| Québec | $ 37,933 | $ 3,178 | $ - | $ - | $ - |
| Colombie-Britannique | 20,526 | - | - | - | - |
| Ontario | 37,215 | 113,104 | 116,038 | 116,772 | 118,975 |
| | $ 95,674 | $ 116,282 | $ 116,038 | $ 116,772 | $ 118,975 |

## 11. Éventualités

Au cours de l'exercice 2021, l'entité a effectué des examens auprès de divers fournisseurs de services de la province de l'Ontario qui ont recueilli des matières recyclables pour le compte de l'entité. À la suite des examens, certains fournisseurs de services ont vu leur contrat résilié pour non-conformité aux exigences du programme.

Au moment des résiliations, un fournisseur de services avait déjà soumis à l'entité des factures de 1,4 million de dollars pour des matériaux collectés qui sont inclus dans les comptes créditeurs. Après la date de résiliation de l'entente, aucun autre matériel n'a été accepté du fournisseur de services et aucun autre paiement n'a été effectué sur le solde impayé des comptes fournisseurs.

À la résiliation de l'accord, l'entité a exigé le remboursement des montants antérieurs versés au fournisseur de services sur la base des observations formulées lors de ses examens de conformité.

En plus des 1,4 million de dollars de comptes créditeurs en litige, le fournisseur de services a déposé une réclamation pour un montant supplémentaire de 10,5 millions de dollars en frais et en dommages-intérêts. L'entité, à son tour, a déposé une réclamation pour 5,2 millions de dollars en dommages-intérêts, plus les intérêts et les frais.

La direction n'est pas en mesure d'estimer la probabilité d'un recouvrement ou de pertes à l'issue de cette affaire et, par conséquent, aucune autre provision n'a été constituée dans ces états financiers. Les gains ou les pertes seront enregistrés au moment où ils seront connus.

L'Entité est soumise à d'autres réclamations légales possibles dont la légitimité ou l'ampleur ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle. Après la fin de l'exercice, une réclamation en dommages-intérêts de 15,0 millions de dollars a été déposée contre l'entité. Étant donné que la direction n'est pas en mesure d'estimer la probabilité d'une perte à l'heure actuelle, aucune provision n'a été constituée à l'égard de ces réclamations dans les présents états financiers. Toute perte sera enregistrée au moment où elle sera connue.

Après la fin de l'exercice, trois des membres de l'entité en Ontario feront l'objet d'ordonnances de pénalités administratives de la part de l'organisme de réglementation d'un montant de 2,8 millions de dollars. Ces ordonnances font actuellement l'objet d'un appel, et le montant final et le calendrier sont encore incertains. L'Entité pourrait être touchée par l'issue des appels. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Toute perte

sera enregistrée au moment où elle sera connue.

## Calendrier des activités d'Appel à Recycler Canada, Inc. - Colombie-Britannique
## Programme de transport électronique de la C.-B.

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre | 2024 |
|---|---|
| **Revenu** | |
| Frais de gestion | $ 73,970 |
| Revenus de placements | - |
| | 73,970 |
| **Dépense** | |
| Gestion et traitement des matériaux | - |
| Éducation et sensibilisation du public | 11,166 |
| Autres (salaire, professionnel, administratif) | 22,109 |
| | 33,275 |
| **Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses** | 40,695 |
| Actif net au début de l'exercice | |
| Actif net à la fin de l'exercice | $ 40,695 |

# Annexe 8 : Rapport du vérificateur sur l'information non financière

Tél. : (416) 865-0200
Télécopieur : (416) 865-0887
www.bdo.ca

BDO Canada S.E.N.C.R.L./s.r.l.
20, rue Wellington Est, bureau 500,
Toronto (Ontario) M5E 1C1

# Rapport d'assurance raisonnable du professionnel indépendant

**Aux directeurs d'Appel à Recycler Canada Inc.**

Nous avons entrepris une mission d'assurance raisonnable de l'assertion de la direction ci-jointe à l'annexe A concernant les divulgations du programme de recyclage d'Appel à Recycler Canada Inc. (« Appel à Recycler » ou l'« Entité »), qui comprend les divulgations suivantes dans le rapport annuel d'Appel à Recycler au ministère de l'Environnement et des Parcs à l'annexe B (les « informations sur l'objet ») pour l'exercice terminé le 31 décembre : 2024:

- la description par l'Entité de la quantité totale de produits vendus et collectés et, le cas échéant, le
  le taux de récupération de l'entité conformément à l'alinéa 8(2)e) du Règlement sur le recyclage.

**Responsabilité de la direction**

La direction est responsable de la préparation de l'information sur le sujet considéré conformément aux critères d'évaluation énumérés à l'annexe B (les « critères applicables »). La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation de l'information sur l'objet considéré de manière à ce qu'elle soit exempte d'anomalies significatives, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

La direction est responsable de la sélection des critères d'évaluation appropriés conformément à la directive sur l'assurance par des tiers pour l'information non financière dans les rapports annuels 2024, datée de novembre 2024 (« exigences en matière d'assurance »), conformément à l'article 8(2)(h) du règlement sur le recyclage pris en vertu de l'Environmental Management Act de la province de la Colombie-Britannique.

**Notre responsabilité**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion d'assurance raisonnable sur l'objet de l'information en fonction des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons réalisé notre mission d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne sur les missions de certification 3000 (NCMC 3000), *Missions d'attestation autres que les audits ou les examens d'informations financières historiques*. Cette norme exige que nous planifiions et exécutions cette mission de manière à obtenir l'assurance raisonnable que l'information sur l'objet concerné est préparée ou qu'elle est exempte d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'une mission menée conformément à la présente norme permettra toujours de déceler une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou collectivement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions des utilisateurs de notre rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies dépendent de notre jugement professionnel, y compris une évaluation des risques d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et impliquent l'obtention d'éléments probants sur la préparation de l'information sur l'objet considéré conformément aux critères applicables.

BDO Canada S.E.N.C.R.L./s.r.l./S.E.N.C.R.L./s.r.l./S.E.N.C.R.L./s.r.l./S.E.N.C.R.L./s.r.l. est membre de BDO International Limited, une société à responsabilité limitée du Royaume-Uni, une société à responsabilité limitée du Royaume-Uni, et fait partie du réseau international de cabinets membres indépendants de BDO

Les principaux éléments de notre travail étaient les suivants :

- Acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de la préparation de l'information sur l'objet considéré pour aider à l'évaluation des risques et à la conception de procédures d'assurance appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité à l'égard de l'information sur l'objet considéré
- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans l'information sur l'objet considéré
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées à ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion, y compris la sélection d'échantillons d'opérations pour l'examen du soutien technique
- Évaluer la suffisance et la pertinence des éléments probants obtenus dans le cadre de la mission.

Nous estimons que les éléments de preuve que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Notre indépendance et notre gestion de la qualité**

Nous nous sommes conformés aux règles de déontologie et au code de déontologie applicables à l'exercice de l'expertise comptable et relatifs aux missions de certification, émises par divers organismes comptables professionnels, qui sont fondées sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité pour les cabinets qui réalisent des audits et des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*, qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et exploite un système de gestion de la qualité, y compris des politiques ou des procédures concernant la conformité aux exigences déontologiques, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

**Limitations inhérentes importantes**

En raison de la nature de l'information non financière, elle comporte des limites inhérentes et ne peut pas être testée avec le même niveau de précision et de clarté que l'information financière et quantitative. De plus, il existe différentes approches quant à la façon dont l'information non financière peut être testée et auditée, alors que pour l'information financière, des procédures rigoureuses et normalisées ont été établies. À ce titre, la pertinence, l'exhaustivité, la fiabilité, la neutralité et l'intelligibilité des critères retenus dépendent de la perception du lecteur. Par conséquent, le présent rapport doit être lu en gardant à l'esprit les critères d'évaluation précis qui ont été indiqués à l'annexe B.

**Opinion**

À notre avis, l'affirmation de la direction à l'annexe A concernant les divulgations du programme de recyclage d'Appel à Recycler, qui comprend les divulgations contenues dans le rapport annuel d'Appel à Recycler au ministère de l'Environnement et des Parcs à l'annexe B pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, est préparée, à tous égards importants, conformément aux critères applicables présentés à l'annexe B.

**Objet spécifique des critères applicables**

L'information sur le sujet a été préparée conformément aux critères applicables mentionnés ci-dessus. Par conséquent, l'information sur le sujet peut ne pas convenir à d'autres fins.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, Experts-comptables agréés Toronto

(Ontario)
20 juin 2025

**Annexe A**

Assertion de la direction

Nous avons préparé les divulgations du programme de recyclage, qui comprennent les divulgations suivantes dans le rapport annuel d'Appel à Recycler Canada Inc. au ministère de l'Environnement et des Parcs (« renseignements sur le sujet ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 :

- La description de la quantité totale de produits vendus et collectés par le producteur et, le cas échéant, le taux de récupération du producteur conformément à l'alinéa 8(2)e) du Règlement sur le recyclage.

Nous confirmons, au meilleur de notre connaissance et de notre conviction, que :

(a) L'information sur le sujet a été préparée conformément aux critères d'évaluation énoncés dans Annexe B (les « critères applicables »).

(b) Nous sommes responsables de la mise en œuvre des contrôles internes nécessaires pour permettre la préparation des informations sur l'objet considéré de manière à ce qu'elles soient exemptes d'anomalies significatives, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

(c) Nous sommes responsables de la sélection des critères d'évaluation appropriés conformément à la directive du règlement sur le recyclage sur l'assurance par des tiers pour les informations non financières dans les rapports annuels de l'exercice 2024, datée de novembre 2024 (« exigences en matière d'assurance »), conformément à l'article 8(2)(h) du règlement sur le recyclage pris en vertu de l'Environmental Management Act de la province de la Colombie-Britannique.

Michael Partab

Michael Partab, directeur
financier, Appel à Recycler
Canada Inc.

**Annexe B**

Divulgations du programme de recyclage

**Évaluation de la description des quantités totales de produits du producteur vendues et collectées et, le cas échéant, le taux de récupération du producteur conformément à l'alinéa 8(2)e) de la Réglementation**

| **Divulgations spécifiques dans** le rapport annuel d'Appel à Recycler Canada Inc. (« Appel à Recycler ») au ministère de l'Environnement et des Parcs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (le « rapport annuel ») | |
|---|---|
| **Divulgation par rapport annuel** | **Référence** |
| Vélos électriques vendus en 2024 : 8 744 | Page 8 (en anglais) |

Appel à Recycler n'a pas effectué de collecte au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et, par conséquent, la divulgation de la collecte et du taux de récupération ne s'applique pas.

Appel à Recycler a reçu les frais de gestion environnementale pour les vélos électriques de la part de ses membres. Les membres déclarent leurs ventes de vélos électriques en Colombie-Britannique sur une base mensuelle à l'aide d'un portail.

**Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation suivants ont été appliqués à l'évaluation de la description des quantités totales de produits du producteur vendues et collectées et, le cas échéant, du taux de récupération du producteur conformément à l'alinéa 8(2)e) ;

- La quantité de produits vendus a été calculée à l'aide de données sources provenant de sources indépendantes ;
- Les données sources sur la quantité de produits vendus sont complètes ;
- La quantité de produits vendus se rapproche des quantités publiées dans le rapport annuel ; et
- Les frais de gestion environnementale perçus pour la quantité de produits vendus concordent avec les états financiers audités d'Appel à Recycler.

# Annexe 9 : Campagne publicitaire auprès des consommateurs

Fig. 1 : 1080 x 1080 Image de fil statique d'annonce publiée sur Meta

**RECYCLAGE VISANT LE TRANSPORT ÉLECTRIQUE DE LA C.-B.*

*RECYCLEZ VOTRE VÉLO ÉLECTRIQUE USAGÉ*

*Planifiez un ramassage aujourd'hui!*

Fig. 2 : 1080 x 1920 Image d'histoire statique d'annonce publiée sur Meta

**RECYCLAGE VISANT LE TRANSPORT ÉLECTRIQUE DE LA C.-B.*

*RECYCLEZ VOTRE VÉLO ÉLECTRIQUE USAGÉ*

*Planifiez un ramassage aujourd'hui!*

Fig. 3 : 1080 x 1080 Vidéo de transport électrique d'annonce publiée sur Meta

**Vous pouvez recycler votre vélo électrique usagé.*

Fig. 4 : Panneau extérieur statique à Vancouver

**RECYCLEZ VOTRE VÉLO ÉLECTRIQUE USAGÉ*
*RECYCLAGE VISANT LE TRANSPORT ÉLECTRIQUE DE LA C.-B.*

*recyclezvosbatteries.ca*

Fig. 5 : Panneau extérieur animé à Vancouver

**RECYCLEZ VOTRE VÉLO ÉLECTRIQUE USAGÉ*

*RECYCLAGE VISANT LE TRANSPORT ÉLECTRIQUE DE LA C.-B.*

*recyclezvosbatteries.ca*

Fig. 6 : Publicité dominante sur la page d'accueil du site Recyclez vos batteries, Canada!

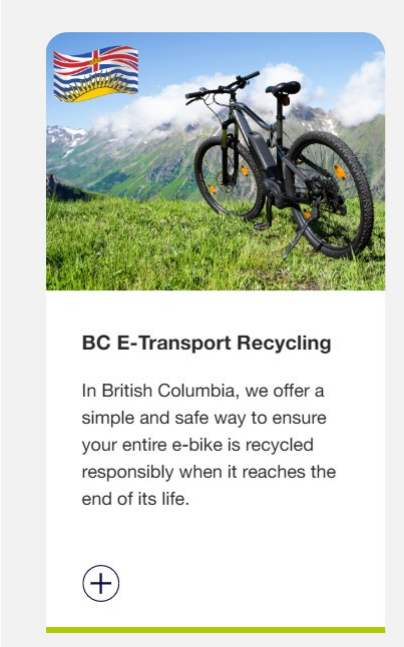


**Recyclage visant le transport électrique de la C.-B.*
*En Colombie-Britannique, nous vous offrons une façon simple et sécuritaire pour garantir que votre vélo électrique soit recyclé dans sa totalité et de manière responsable une fois qu'il atteint la fin de sa vie utile.*

Fig. 7 : Page sur le transport électrique du site Appel a Recycler

Batteries et appareils d'électromobilité

## Recyclage pour le transport électrique en C. -B.

Programmes / Batteries et appareils d'électromobilité / Recyclage pour le transport électrique en C-B.

### Aperçu du transport électrique en Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, l'équipement sportif contenant des composants électriques ou électroniques est réglementé en vertu de l'annexe 3, article 2(1)g) du Règlement sur le recyclage. Depuis 2022, le Règlement a été appliqué pour obliger les producteurs de produits de transport électrique à établir un programme pour s'assurer que ces produits sont recyclés de façon responsable, dans leur intégralité, à la fin de leur vie utile. Conformément à cet article du Règlement, Appel à Recycler collecte et recycle les produits de transport électrique dans leur intégralité en Colombie-Britannique au nom des membres.

Le programme de recyclage des produits de transport électrique d'Appel à Recycler permettra aux consommateurs de recycler leurs produits en fin de vie utile de manière sécuritaire et conforme.

Fig. 8 : Formulaire de ramassage de vélo électrique

### E-Bike pickup form

Please check the list of eligible brands before submitting the form.

Don't see your brand listed? Please contact EPRA for recycling options.

Questions? Please contact customer service at 1.888.224.9764 or customerservice@call2recycle.ca.

**Pickup Details**

Full Name *

Email Address *

Mobile Phone *

Street Address *

Street Address 2

City *

Province *
BC

Postal Code *

Next>

### Eligible Brands

| Manufacturer | Brand |
|---|---|
| Bike Co LLC | • FUJI<br>• Breezer |
| Cycles Devinci Inc. | • Devinci |
| Cycles Lambert Inc./HLC | • EVO<br>• Yuba<br>• Look |
| EuCan Distribution Inc | • Cube |
| Gazelle USA, LLC | • Gazelle<br>• Urban Arrow |
| Giant Bicycle Canada Inc. | • Giant<br>• Liv<br>• Momentum |
| Kona Bicycle Company Inc. | • Kona |
| Live to Play Sports Group Inc. | • Norco branded BMZ<br>• Norco branded Simplo<br>• Bosch |
| Marin Bikes Canada | • Marin |